

Né dans les boîtes à musique, Dany & Fils a grandi dans le ferroviaire

Les entreprises qui font les marques

En collaboration avec le



La société d'Yverdon traverse les crises en investissant sans cesse dans son parc de machines et dans la formation

Les métiers du décolletage et de l'usinage de pièces mécaniques mènent décidément à tout: fondée dans les années 1960, l'entreprise Dany & Fils SA a commencé par fabriquer de petites pièces pour les boîtes à musique de Matthey SA à Vuiteboeuf et les machines à écrire de la célèbre maison Paillard SA à Yverdon - elle aussi disparue il y a trente ans - avant de toucher à la production d'éléments pour la réparation de matériel ferroviaire. Cette dernière activité reste l'un des secteurs phares d'une entreprise qui a toujours gardé le train sur les rails.

Le fondateur, Albert Nicolet - «un pur décolleteur», selon son fils, Alain, actuel directeur -, a lancé son activité en 1965 à Yverdon, dans la cave de 15 m² de sa maison... à l'enseigne de Dany (pour Décolletage Albert Nicolet Yverdon). Équipé de deux décolleteuses à cames, il fabriquait de petites pièces telles que des vis, axes ou pignons.

Gros investissements

Jusqu'aux années 1980, l'entreprise est restée de taille modeste, comptant entre trois et cinq employés. Mais l'arrivée d'Alain Nicolet, formé dans la mécanique de précision, la conduit à se développer dans le domaine de la micro-mécanique. «Nous avons commencé à faire du fraisage et de l'usinage de pièces mécaniques pour des machines d'emballage et le secteur ferroviaire grâce à des investissements relativement importants à partir de 1988, avec l'achat d'une première machine CNC. Cela nous a ouvert d'autres portes.»

Mais depuis lors, il se félicite d'avoir régulièrement modernisé son parc de machines, au rythme d'une par année en moyenne, afin de répondre à la demande et de réduire le coût de production. Rien que l'an dernier, la société a investi quelque 400 000 francs, notamment dans une grande installation



L'entreprise investit beaucoup dans des machines dernier cri. Ici, un centre d'usinage 5 axes avec une course de 3 m. JEAN-PAUL GUINNARD

«Nous avons pris un risque, mais c'est grâce à la formation qu'on a une équipe de plus en plus performante et qu'on peut pérenniser l'entreprise»



Alain Nicolet
Directeur
de Dany & Fils
SA, à Yverdon

d'usinage cinq axes toute neuve travaillant de grosses pièces mécaniques en une seule fois au lieu de deux ou trois précédemment.

Un de ses principaux clients est l'atelier d'entretien des wagons et locomotives des CFF à Yverdon, pour lequel Dany & Fils produit toutes sortes de pièces en sous-traitance tels que boulons, axes de transmission, etc. La société est également un fournisseur important d'un fabricant de machines de haute précision pour l'affûtage d'outils de coupe situé dans le canton de Neuchâtel. L'essentiel de son activité est orienté dans l'industrie des machines, surtout le secteur des transports - automobile et aéronautique -, qui représente la moitié de son chiffre d'affaires. Elle fournit également des pièces à des clients dans les télécoms ou les appareils ménagers (machines à café) à partir de matériaux divers comme le laiton, le cuivre, le bronze, les métaux légers, aciers de tous types, inox, et des matières plastiques.

«Nous travaillons essentiellement pour des entreprises de la région, remarque Alain Nicolet. Beaucoup recherchent cette proximité pour une question de délais.

Nous pouvons être très réactifs.» La PME yverdonnoise, installée depuis 1982 à la rue du Châtelard, compte quelque 250 clients dont une dizaine assurent presque 70% de son chiffre d'affaires - environ 3,5 millions de francs.

La grande majorité de ses 20 collaborateurs sont des polymécaniciens (quatre ans de formation) ou des mécaniciens de production (trois ans). Alain Nicolet explique avoir fait un gros effort, à la fin des années 1990, en matière de formation, mais cela a été payant sur le long terme. «Nous avons pris un risque, mais c'est grâce à la formation qu'on a une équipe de plus en plus performante et qu'on peut pérenniser l'entreprise.» Car plus la machine est chère, observe-t-il, plus il faut des qualifications élevées, en particulier au niveau des réglages.

Bien que ses clients exportent environ deux tiers de leur production - et sont donc très touchés par la force du franc -, Dany & Fils «a toujours bien passé les crises, car on a une petite structure relativement efficace. S'il faut donner un coup de volant, on le donne. Mais nous n'avons jamais eu besoin de le faire par des licenciements.

À la fin des années 1990, nous avons une dizaine de collaborateurs. Leur nombre a suivi notre croissance.»

Une taille optimale

La taille de l'entreprise est maintenant optimale, selon lui. Il dispose d'un parc d'une trentaine de machines CNC sur deux étages. Au second, dans l'atelier de décolletage - qui représente aujourd'hui 30% de l'activité de l'entreprise -, on fabrique des pièces de petites séries (jusqu'à 10 000) à partir de barres métalliques de 3 m, par exemple des axes pour les machines à emballer produites chez Sapal, à Écublens.

Certains équipements automatisés travaillent d'ailleurs vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sans surveillance durant la nuit. L'ambition du patron: maintenir l'effectif actuel avec une légère progression des affaires en continuant à investir dans l'outil de production, «même beaucoup», afin d'être toujours performant. Une stratégie qui lui réussit, puisque, malgré des marges «très, très basses», il a pu adapter ses prix à la demande et survivre dans les périodes difficiles. **Jean-Marc Corset**

personnes: l'usufruitier, qui habitera le logement, et le nu-propiétaire, qui est le propriétaire de l'habitation renonçant à l'occuper. L'usufruitier peut utiliser le logement à son gré ou percevoir des loyers s'il venait à le louer. Il le conserve en bon état, prend en charge les intérêts de l'hypothèque et les primes d'assurance. Il paie les impôts sur le revenu de la fortune et l'impôt foncier. Le nu-propiétaire se charge des travaux extraordinaires et pourrait, avec l'accord de l'usufruitier, vendre le logement.

«Constituer un usufruit sur sa maison et donner la nue-propiété permet de préparer une part de sa succession»

Constituer un usufruit sur sa maison et donner la nue-propiété permet de préparer une part de sa succession. En effet, l'usufruit permet à une personne de demeurer au domicile de son conjoint, concubin ou d'un tiers décédé sans que l'habitation passe dans son patrimoine (l'usufruit ne peut pas le transmettre à ses propres héritiers). Il est ainsi possible de réaliser une double transmission: la première permet à l'usufruitier d'habiter dans le logement sa vie durant et la seconde intervient à l'extinction de l'usufruit, en pleine propriété pour le nu-propiétaire. L'attribution de l'usufruit au conjoint survivant et de la nue-propiété aux enfants optimise aussi la charge fiscale dans les cantons imposent les descendants. En Suisse, le conjoint survivant est exonéré de l'impôt sur les successions. Seuls les enfants y seront soumis dans les rares cantons qui les imposent, comme Vaud, et ce après déduction de la valeur capitalisée de l'usufruit, sachant que celle-ci diminue avec l'âge de l'usufruitier.

* Fiscalité et prévoyance, BCV www.pointsforts.ch

24 heures.ch

Retrouvez toutes nos chroniques sur **papiers-eco.24heures.ch**. Les cours de la Bourse en temps réel sur **bourse.24heures.ch**